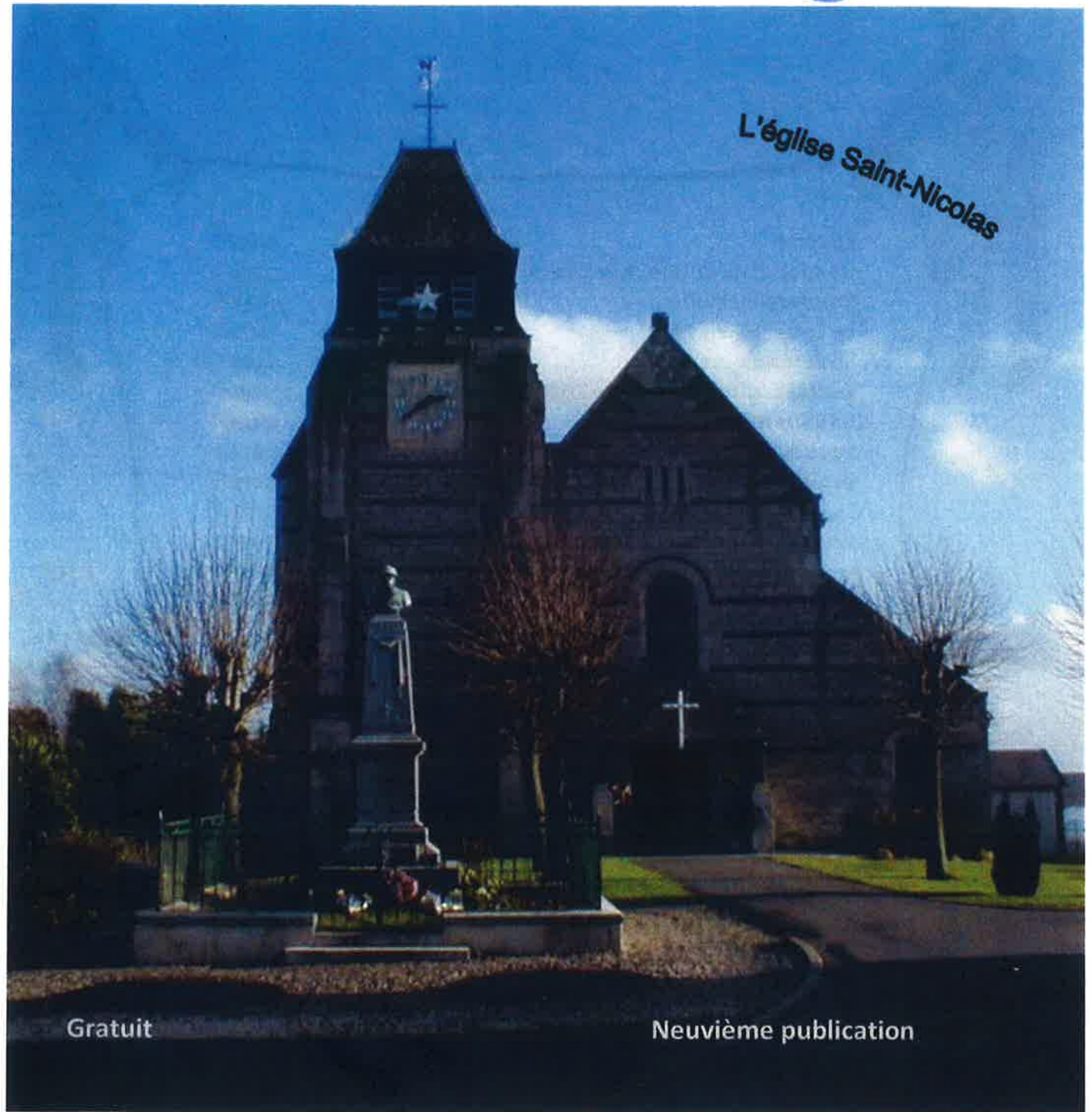


Le Ronssoyen



L'église Saint-Nicolas

Gratuit

Neuvième publication

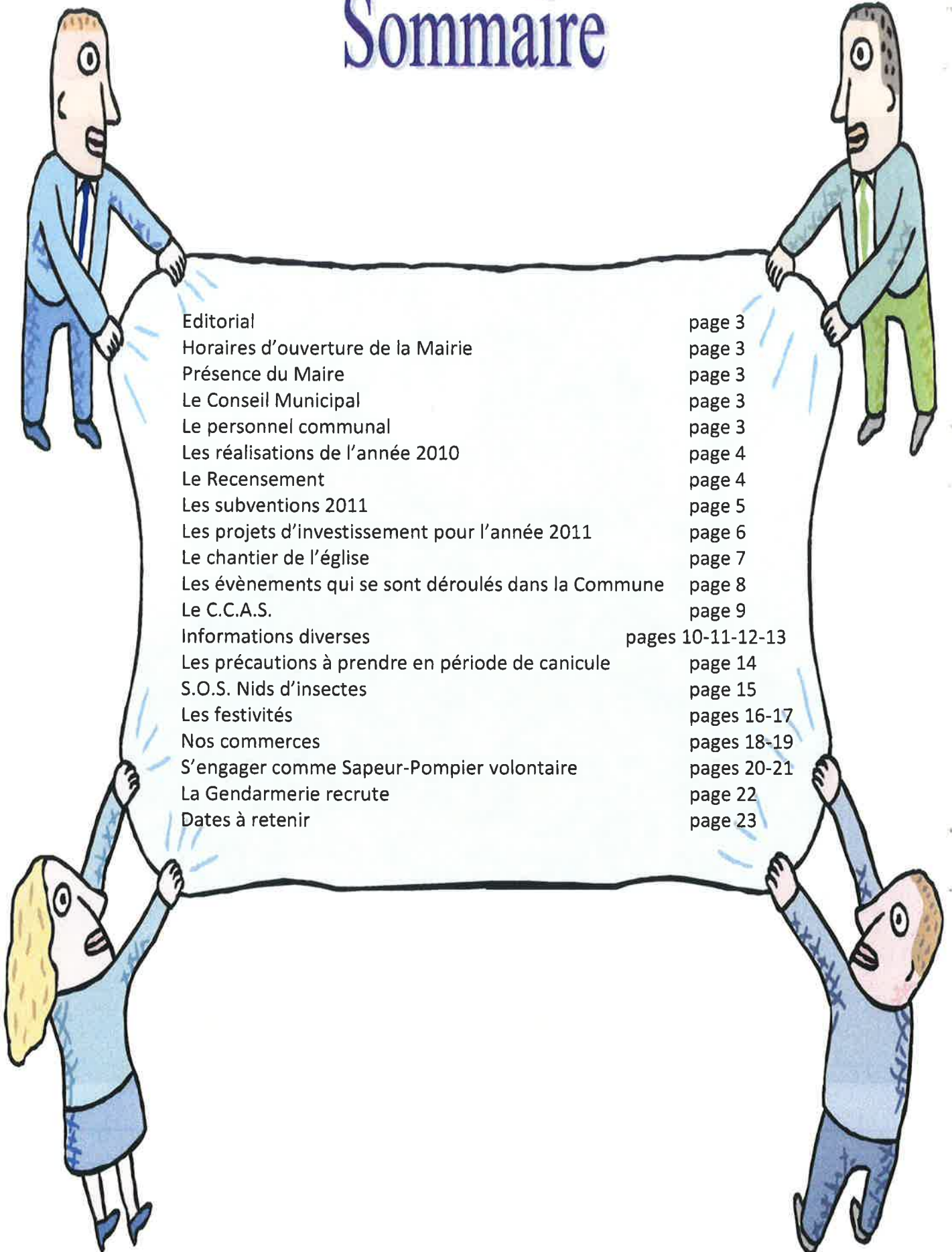
Mairie 7 Rue Charles de Gaulle 80740 LE RONSSOY

Téléphone et Fax : 03 22 86 63 09

Adresse e-mail : mairie-le-ronsoy@orange.fr

I.P.N.S

Sommaire



Editorial	page 3
Horaires d'ouverture de la Mairie	page 3
Présence du Maire	page 3
Le Conseil Municipal	page 3
Le personnel communal	page 3
Les réalisations de l'année 2010	page 4
Le Recensement	page 4
Les subventions 2011	page 5
Les projets d'investissement pour l'année 2011	page 6
Le chantier de l'église	page 7
Les évènements qui se sont déroulés dans la Commune	page 8
Le C.C.A.S.	page 9
Informations diverses	pages 10-11-12-13
Les précautions à prendre en période de canicule	page 14
S.O.S. Nids d'insectes	page 15
Les festivités	pages 16-17
Nos commerces	pages 18-19
S'engager comme Sapeur-Pompier volontaire	pages 20-21
La Gendarmerie recrute	page 22
Dates à retenir	page 23

**OUVERTURE DE LA MAIRIE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 16H30 à 18H00**



**Monsieur le Maire est
présent du lundi au jeudi
aux heures d'ouverture.**

L'équipe municipale

Maire : BRAY Michel

Adjoints : GUIDE Bernard
DUCATTEAU Jean-François
DRANCOURT Michel

Conseillers :

MOIRET Audrey
CHEVAL Hélène
SAVARY Franck
BRIHAY Jean-Jacques
LAGACHE Serge
DERMY Olivier
CAZE Aurélien
CARDON Danièle
FLAMENT Françoise
LEMAIRE Jean-Claude (décédé)

Le personnel communal

Secrétaire : SALLIER Marie-Ange

Agent d'entretien :

SERY Jean-Jacques

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

(ATSEM) : LEROY Christiane

**Contrat d'Accompagnement dans
l'Emploi (C.A.E.) :** SERY Agnès

Editorial

La réforme territoriale va supprimer les Communautés de Communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 5000 habitants.

La Communauté de Communes de Combles, sous le seuil, est concernée par cette réforme.

Dès lors, une fusion des Communautés de Roisel, Péronne, et une partie de Combles, est à l'étude.

La décision finale appartiendra bien sûr au Conseil Municipal.

J'ai participé à des travaux de Commission ainsi qu'au Comité de Pilotage de cette éventuelle structure.

Cela représente beaucoup de réunions de travail, mais c'est avec le souci de défendre au mieux vos intérêts que je m'y consacre.

Vous savez combien je suis attaché à notre Commune, que je souhaite voir prospérer même au sein d'une Communauté de Communes élargie dont il nous appartiendra de tirer profit.

Le Maire

LES REALISATIONS DE L'ANNEE 2010

- ▶ Début du travail sur la Carte Communale dans le cadre du futur lotissement
- ▶ Réfection de voirie
- ▶ Travaux au Cimetière et enquête sur le columbarium
- ▶ Etude de faisabilité pour l'installation d'un boucher-charcutier-traiteur
- ▶ Création de l'Agence Postale Communale
- ▶ Plantation d'un verger communal
- ▶ Equipement de la Salle des Fêtes (*lave-vaisselle professionnel, lave-mains électronique, distributeur de savon et sèche-mains*)
- ▶ Mise en place de l'école numérique
- ▶ Rénovation du CCAS (*fenêtres, portes, placard*)
- ▶ Réfection du toit de la Boulangerie

Recensement

Du 19 Janvier au 19 Février 2011 a eu lieu le recensement.

Il faut savoir que les déclarations ne reflètent pas toujours la réalité et qu'une habitation n'a rendu aucun questionnaire et a choisi de garder porte close.



Quoiqu'il en soit, 571 personnes sont déclarées habitant Le Ronssoy.

La population de la Commune connue auprès de l'INSEE (*Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques*) est aujourd'hui de **571 habitants**.

Nous vous remercions d'avoir participé et de nous avoir si bien accueillies !

*Jésuina BERTRAND et Nadine GUIDE, Agents recenseurs
Marie-Ange SALLIER, Coordonnateur*

Les Subventions 2011 : 6 500,00 €



• Association des Parents d'Elèves	321,00 €
• Coopérative Scolaire	435,00 €
• Club des aînés Chés Verts Lurons	412,00 €
• Chés Jonnes (Club des Jeunes)	340,00 €
• Entente Sportive Football	1 571,00 €
• Le Kano Club de Le Ronssoy (Judo)	735,00 €
• Pony Games de Le Ronssoy (Club)	321,00 €
• Société de Chasse	665,00 €
• Association d'Aide à Domicile (ADMR)	254,00 €
• Associations des Paralysés de France	75,00 €
• Comité des Maladies Respiratoires	35,00 €
• La Croix de Guerre	40,00 €
• La Croix Rouge	93,00 €
• Ligue contre le Cancer	146,00 €
• Mutuelle de Retraite des Agents du Trésor	31,00 €
• La Prévention Routière	20,00 €
• Divers	1 006,00 €

Les projets d'Investissement pour l'année 2011

- ▶ **15 856,87 €** pour l'école : pour des travaux d'agencement, des réfections de peinture et l'achat de matériel
- ▶ **53 307,68 €** pour le toit de l'église (*qui est terminé*), les vitraux (*suite au bris volontaire, et qui sont aujourd'hui restaurés*), la sacristie et l'achat de matériaux
- ▶ **2 500,00 €** pour une partie de clôture du Cimetière
- ▶ **10 000,00 €** pour installer un columbarium
- ▶ **15 000,00 €** pour la Carte Communale dans le cadre du futur lotissement
- ▶ **13 916,60 €** pour les frais d'études pour le projet Boucherie-Charcuterie-Traiteur et le Café
- ▶ **13 938,42 €** pour le numérique à l'école
(installé en 2010 et payable en 2011)
- ▶ **27 000,00 €** pour le projet Boucherie-Charcuterie-Traiteur
(réfection du toit de grange)
- ▶ **135 623,65 €** pour l'achat et les travaux du Café (*l'achat est réalisé*)
- ▶ **23 000,00 €** pour la participation à la voirie de la Communauté de Communes
(travaux réalisés en 2010 et payables en 2011)
- ▶ **15 045,85 €** pour le remboursement des emprunts

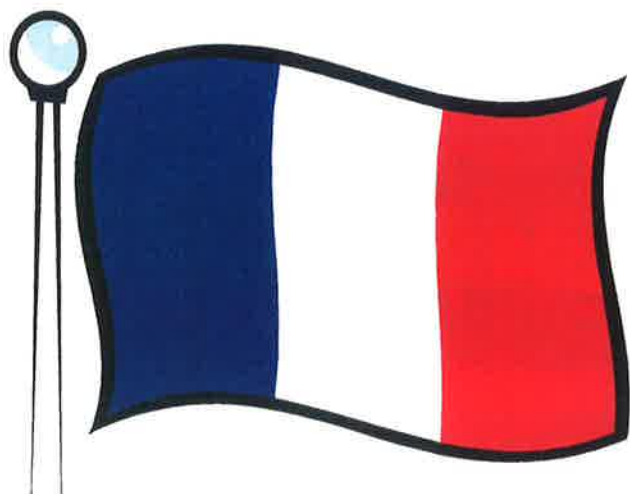
Certains projets font l'objet de demandes de subventions.

Le chantier de l'église



Les évènements qui se sont déroulés dans la Commune

La venue de **Monsieur Jean-Marie BASSAGET**, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Péronne
le **Mercredi 18 Mai 2011**.



Monsieur le Sous-Préfet, après une entrevue avec Monsieur le Maire et une visite de la Commune, a rencontré les élus.

Il a tenu à féliciter vivement Monsieur Bray et le Conseil Municipal pour ses réalisations, ses projets et sa bonne gestion de la Commune.

Monsieur Bassaget a émis le souhait de faire d'autres visites.

Le reportage de la chaîne de télévision France 3 le Mardi 10 Mai 2011 au verger communal, avec la participation des élus, des enfants de l'école accompagnés de leurs professeurs, et du Club des aînés « *Ches Verts Lurons* » ;



Suivi du passage à la télévision de Monsieur le Maire que nombre d'entre vous n'ont pas manqué d'apprécier. Merci de soutenir votre Conseil Municipal !

Le Centre Communal d'Action Sociale

Son Président :

Michel BRAY

Ses membres :

CARDON Danielle

DRANCOURT Michel

DUCATTEAU Jean-François

FLAMENT Françoise

CAMPAGNE Gilbert

MOIRET Jean-Marie

SALVA Andrée

SERY Agnès

Rappel de son rôle

Le Centre Communal d'Action Social, comme l'indique son nom, a une vocation sociale.

CCAS

Où va l'argent du CCAS ?

- Des aides sous forme de bons d'achat à l'épicerie sont apportées aux personnes nécessiteuses de la Commune ;
- Il offre des jouets de Noël aux enfants de l'école de Le Ronssoy ;
- Il finance le bus qui permet aux enfants du village de fréquenter le centre aéré de Roisel en Juillet. Certaines personnes considéreront que c'est du gaspillage. Il faut cependant savoir que lorsqu'un centre aéré était organisé au Ronssoy, le CCAS devait faire face à 10 000 € de dépenses. Aujourd'hui, le coût est moindre, puisque la facture n'est plus que de 4 000 €.
- Il finance les améliorations du local (fenêtres, portes, placards,...)
- Il met à disposition une salle (dans la limite de 30 personnes accueillies, pour des raisons de sécurité cela va sans dire) :

Entièrement gratuite pour :

- Accueillir les enfants qui font du catéchisme (2 groupes, soit 2 heures par semaine de Septembre à Juin inclus) ;
- Les familles qui souhaitent se retrouver après un deuil pour partager une collation ;
- Les Associations et les Syndicats qui organisent des réunions.

Louée à un tarif privilégié pour des fêtes et réunions de familles.

Infos diverses

Carte Communale / Projet lotissement



Le Conseil Municipal, lors de son **Assemblée du 9 Mars 2011**, avait donné un **avis favorable au projet de Carte Communale** tel qu'il lui avait été présenté par Monsieur le Maire. Il avait alors considéré que le projet de Carte Communale correspondait aux objectifs que s'est fixé la Commune en ce qui concerne l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal.

Par Arrêté du 10 Mars 2011, Monsieur le Maire avait ordonné **l'ouverture de deux enquêtes publiques conjointes sur le projet d'élaboration de la Carte Communale et l'identification des éléments du patrimoine à protéger** de la Commune de Le Ronssoy. A cet effet, un Commissaire-Enquêteur avait été désigné par le tribunal Administratif d'Amiens.

Les deux enquêtes se sont déroulées à la Mairie **du 2 Mai au 3 Juin 2011**. Pendant cette période, les dossiers (Carte Communale et Eléments du Patrimoine à protéger) ainsi que deux registres d'enquêtes étaient mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Trois permanences ont par ailleurs été assurées par le Commissaire-enquêteur.

Le 6 Juin 2011, le Commissaire-Enquêteur a arrêté les registres d'enquêtes.

Le 14 Juin 2011, le Commissaire-Enquêteur a transmis son rapport et ses conclusions à Monsieur le Maire.

Le Commissaire-Enquêteur a donné un avis favorable au projet de Carte Communale et à la protection des éléments de paysages.

Le Conseil Municipal, réuni le 22 Juin 2011, ayant pris connaissance des dossiers et notamment du rapport du Commissaire-Enquêteur, a approuvé la Carte Communale et les éléments de paysage à protéger.

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'Urbanisme demeureront délivrées au nom de l'Etat.

Cette Carte Communale ayant été prescrite dans le cadre du futur lotissement, Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal des contacts récents qu'il a eu avec **Habitat 62/59**, société qui gère et construit des logements.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a informé avoir consulté le Cabinet de Géomètres Commerly pour l'échange de terrains avec l'acquéreur de la propriété située au **2 Rue Eugène Leconte** dans la cadre du futur lotissement.

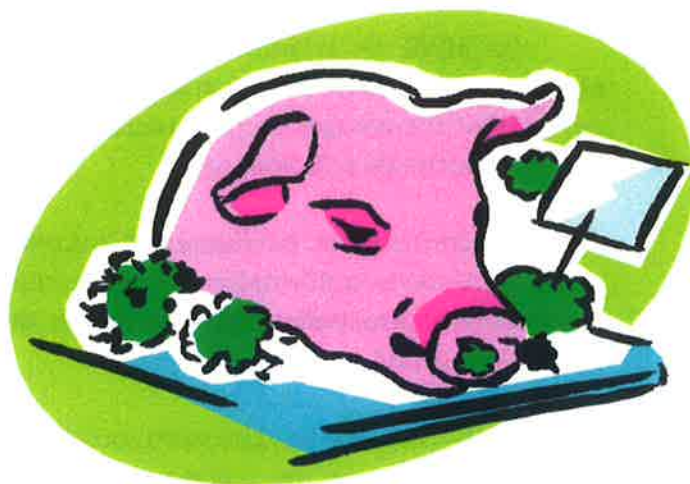
L'Assemblée donne son approbation aux plans fournis.

Projet Boucherie-Charcuterie-Traiteur

Plusieurs réunions de travail avec Monsieur le Maire, ses Adjointes, Monsieur El Hentati, Directeur du Développement économique à la Chambre des Métiers, Monsieur Dufau, Architecte, et l'artisan boucher-charcutier-traiteur ont été nécessaires pour bâtir le projet et le finaliser.

Le dossier est à présent bouclé.

Monsieur El Hentati va présenter celui-ci à la Direccte Picardie (*Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi*) au Service Développement Local, Tourisme, Commerce et Artisanat, pour l'obtention d'aides financières.



Café du Ronssoy

La Commune a signé l'acte de vente du Café.

Le repreneur qui s'était manifesté, avait été retenu et avait effectué les démarches nécessaires, est décédé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait décidé de mener à bien les travaux.

D'autres repreneurs ont depuis été entendus par Monsieur le Maire et ses Adjointes.

La Commune du Ronssoy va signer deux baux (un bail commercial et un bail d'habitation) avec la personne qui a donné satisfaction de par sa motivation et ses projets. Ce repreneur a signé des papiers relatifs à la reprise du fonds de commerce.

Etant donné l'activité restauration prévue (*notamment une friterie et de la restauration rapide*), des travaux supplémentaires à ceux prévus initialement seront nécessaires.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite.

Info gaz naturel



La SICAE de la Somme et du Cambrasis nous a communiqué les résultats de l'enquête liée au projet de desserte en gaz de la Commune qui permettent d'envisager la construction du réseau de distribution de gaz dans une partie de la Commune.

La construction du réseau est toutefois conditionnée à l'obtention par la SICAE de la confirmation de l'ensemble des demandes de raccordements. A cet effet, **vous recevrez prochainement des lettres dites d'engagement à retourner complétées et signées à la SICAE.**

Aussi, compte-tenu de notre projet de lotissement Rue Eugène Leconte, la Commune souhaite coordonner les travaux de construction du lotissement avec les travaux de construction du réseau de distribution de gaz.

L'ensemble de ces travaux seraient donc **programmés au cours du 1^{er} semestre de l'année prochaine.** Le service pourra donc vous être proposé **pour la saison de chauffe 2012-2013.**

Au cas où vous auriez un besoin pour la saison de chauffe prochaine, la SICAE peut, si vous le souhaitez, étudier la mise en œuvre d'une solution alternative comportant les mêmes services et des conditions tarifaires identiques, avant la construction dudit réseau.

Porté à connaissance relatif au risque sismique



Un nouveau zonage sismique de la France a été établi suite au **Décret du 22 Octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique** entrée en vigueur le **1^{er} Mai 2011.**

La Commune de Le Ronsoy, impactée par des séismes en 1857 (*séisme dit du Cambrésis*), 1938 (*séisme dit des Flandres*) et 1995 (*séisme dit du Hainaut*), a été classée en **zone de sismicité faible** (zone de sismicité 2).

Cette nouvelle réglementation a des répercussions en termes de construction. Des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques, devront être prises.

Le code de construction de référence sera l'**Eurocode 8** (code européen qui détermine les normes relatives aux structures parasismiques).

Monsieur le Maire met à jour le **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs** et informera préventivement la population.

Le bruit

Le beau temps est là. Les bruits portent plus la nuit que le jour. C'est le moment convivial pour recevoir ses amis autour d'un barbecue. Pensez à vos voisins qui se lèvent peut-être tôt le lendemain.

De même, après les aurevoirs dans la maison, inutile de klaxonner, ça n'a comme effet que de réveiller toute la rue.



Vols de fleurs

La Mairie et ses employés municipaux s'emploient à embellir la Commune, notamment par le fleurissement. Les fleurs, plantes et arbustes, provenant de notre horticulteur, sont victimes de succès puisque distingués par des personnes qui n'hésitent pas à s'en emparer malencontreusement, autrement dit à les voler !



En agissant ainsi, ils ne font que porter préjudice au budget communal, et donc à la population !!!

Tri sélectif

La Communauté de Communes ne nous a pas encore transmis les nouveaux calendriers du 2^{ème} semestre 2011 pour la collecte des sacs jaunes. Ils ont été réclamés ! Nous vous les distribuerons dès leur réception





En période de fortes chaleurs ou de canicule

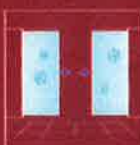
Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



TEMA/CONSAJES © Agence / C. Alvarado - 04 78 00 27 04



En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€ /minute)





S.O.S. Nids d'insectes



Plusieurs personnes ont eu ces derniers temps des problèmes avec des nids d'insectes dans leur propriété. Il faut savoir que les pompiers n'interviennent plus chez les particuliers.

Après multes recherches, nous avons pu trouver un prestataire qui traite ces phénomènes. Il s'agit de **Monsieur Philippe RULLAN**, de l'entreprise « *Opérations Diverses et Destructons d'Insectes* ».

Sachez que si vous appelez chez lui et qu'il est absent, l'appel bascule automatiquement sur son portable. N'hésitez pas à lui laisser un message, il vous rappelle très vite !

Le coût de son intervention : un forfait de 90 €.



N° de SIRET : 51142003600010 IPNS

Intervention rapide 24h / 24 semaine et week-end.



03-22-73-00-93



06-29-70-71-62

**Attention ! Ceci n'est pas une publicité.
C'est le simple résultat de nos recherches en vue de dépanner les gens.**

Les festivités

**Le 13 Mars 2011,
la course cycliste
du Prix
Max Cottrelle**



Les 18, 19 et 20 Juin 2011, la fête locale



- ✘ Un temps mitigé qui a gâché la brocante du Dimanche ;
- ✘ La mobilisation des élus et des bénévoles qui ont, comme à l'habitude, fait de ces jours une réussite ;
- ✘ La soirée du Kano Club, dont la qualité et l'ambiance ne tarissent pas ;
- ✘ Le repas offert par la Commune à ses habitants, repas qui a accueilli 180 personnes (parmi eux, les nouveaux arrivants) ;
- ✘ L'animation de Greg le samedi soir et le dimanche, un professionnalisme et le succès de nos soirées garantis !
- ✘ Un concours de pétanque où les passionnés ont plaisir à se retrouver.

Mais...



Merci !

**Nous adressons nos plus
vifs remerciements à
l'EARL SELLIE, pour son
don de plantes à l'occasion
du Concours de pétanque !**

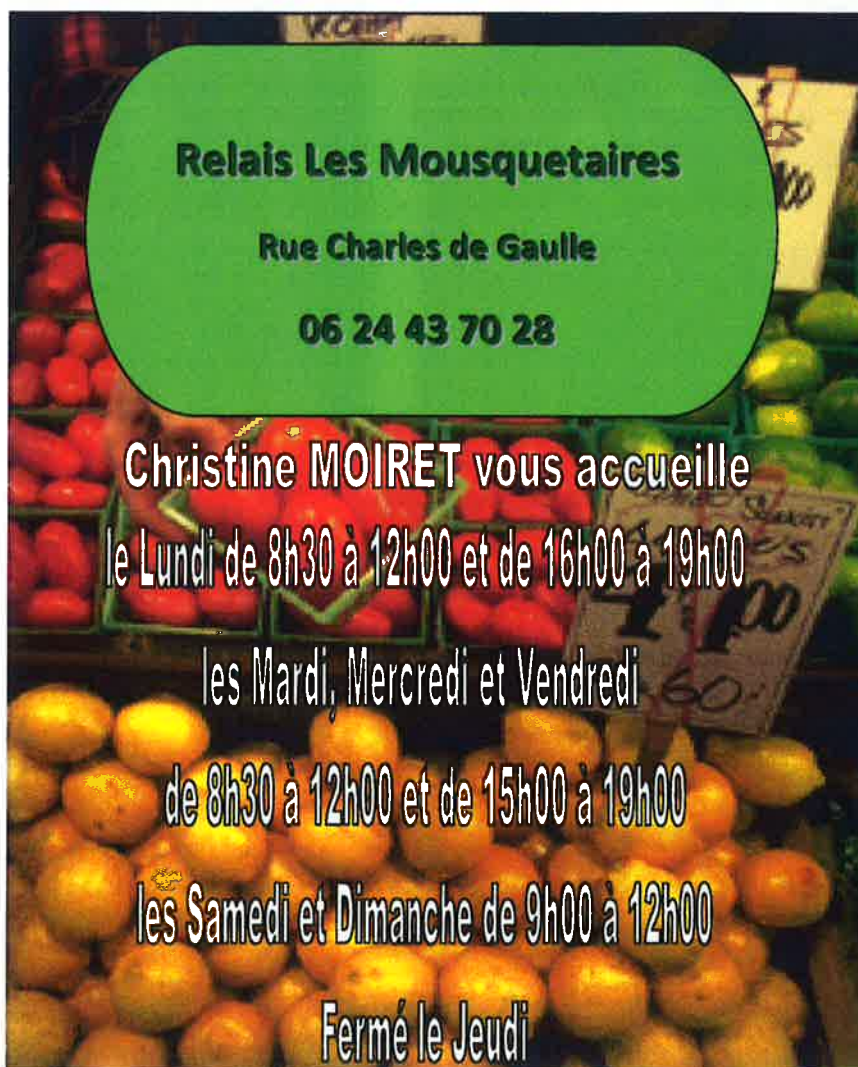
**Rappel des
horaires d'ouverture**

Nos commerces



Boulangier-Pâtissier-Chocolatier
Philippe PORET
19 Rue Charles de Gaulle
03 22 86 90 69

Ouvert les
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
de 7h00 à 13h30 et de 15h30 à 19h30
Le Samedi
de 7h00 à 12h30 et de 15h30 à 19h30
Le Dimanche de 7h00 à 13h00
Ferme le Mercredi



Relais Les Mousquetaires
Rue Charles de Gaulle
06 24 43 70 28

Christine MOIRET vous accueille
le **Lundi** de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
les **Mardi, Mercredi et Vendredi**
de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
les **Samedi et Dimanche** de 9h00 à 12h00
Fermé le **Jeudi**

Régis SELLIE, Horticulteur
3 rue Notre-Dame 03 22 86 63 07

Régis SELLIE
 vous accueille
 du Lundi au Samedi
 de 8h30 à 12h00
 et de 13h30 à 18h30



BOULANGER Père et Fils
Fabricant de Tourtes
06 81 73 60 48

Angelo AUDANO
 Artisan peintre



17 rue Jean Jaures
03 22 86 75 26

**Engagez-vous
au quotidien :
devenez
sapeur-pompier
volontaire !**



Vous avez entre 16 et 55 ans et vous choisissez de consacrer du temps libre au service public d'incendie et de secours : engagez-vous aux côtés des 1 900 sapeurs-pompier volontaires de la Somme.

L'engagement citoyen est le socle de l'organisation des secours en France, ce qui permet aux sapeurs-pompier d'être présents sur l'ensemble du département et d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous.

Les sapeurs-pompier volontaires sont des femmes et des hommes « presque ordinaires » qui, en parallèle de leur activité principale, de leurs études ou de leur vie de famille, ont choisi de se former et d'être disponibles pour porter secours à leurs concitoyens.

Les conditions sont :

- résider dans une commune proche d'un centre d'un secours ;
- jouir de ses droits civiques ;
- remplir les conditions d'aptitude médicale et physique ;
- pour les mineurs, fournir une autorisation parentale.

Après des tests d'aptitude et un entretien de motivation, vous suivrez une formation initiale de sapeur-pompier et vous serez affecté à un centre de secours. Puis vous suivrez une formation continue tout au long de votre carrière.

L'engagement est quinquennal et reconductible.

En 2009, les sapeurs-pompier du SDIS de la Somme ont réalisé 37 551 interventions, dont 12 % sont des incendies, 71 % du secours à personnes, 7 % des accidents et 10 % des opérations diverses.

Pour tout renseignement :

- Adressez-vous au **Centre d'Incendie et de Secours d'Epehy** :

1 Rue de la Brasserie 80740 EPEHY Tél : 03 22 86 72 00

- Connectez-vous sur : www.sdis80.fr

EPEHY

Ouverture d'une école de Jeunes Sapeurs-Pompiers en septembre 2011

Devenir jeune sapeur-pompier, c'est vivre une expérience unique, découvrir la force du travail en équipe et, surtout, apprendre les gestes qui sauvent. C'est aussi s'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir les véhicules spécialisés, pratiquer régulièrement un ou plusieurs sports...

Civisme et solidarité sont au cœur de cette activité aux multiples facettes. Même s'il ne devient pas, à terme, sapeur-pompier volontaire ou professionnel, le jeune sapeur-pompier aura acquis un savoir, un savoir-faire et un savoir-être qui lui seront utiles tout au long de sa vie.

La formation des jeunes sapeurs-pompiers est axée autour du secours à personnes, de la lutte contre les incendies et de la protection des biens et de l'environnement. Elle comporte également un volet d'information sur le fonctionnement des services de secours. A partir de 16 ans, les jeunes qui le souhaitent peuvent passer le Brevet National des Jeunes Sapeurs-pompiers.

Ensuite, ils peuvent compléter leurs connaissances notamment par le biais du Certificat de Formation aux activités de premiers secours en équipe. Le jeune sapeur-pompier dispose ainsi d'atouts majeurs pour rejoindre ses aînés.

Comment devenir Jeune Sapeur-Pompier ?

Il faut être âgé de 13 ans au 31 décembre 2011.

Conditions d'ouverture :

Pour démarrer l'école, il nous faudra 10 jeunes filles ou garçons. Alors si vous brûlez d'envie de rejoindre une section de jeunes sapeurs-pompiers, contactez immédiatement le **Sergent DUPREZ Nathalie** au **03 22 86 72 00**.

Articles transmis par Pascal WYDRA, Adjudant au Centre d'Incendie et de Secours d'Epehy



LA GENDARMERIE NATIONALE RECRUTE

GENDARME ADJOINT Agent de Police Judiciaire Adjoint

Vous souhaitez découvrir la vie professionnelle et les valeurs militaires, vous êtes jeunes, désireux d'action et d'encadrement, les contrats de volontaires vous permettent de développer vos qualités au contact du public.

Conditions :

- Homme ou femme
- Nationalité française
- Etre âgé(e) de 17 ans à 26 ans
- Journée d'appel préparation à la défense
- Bonne moralité
- Aptitudes médicales
- Taille minimale : 1,70 (homme) et 1,60 (femme)
- Aucune condition de diplôme (tests de sélection)

Salaire indicatif et avantages :

- Environ 1 000 euros net (hébergé gratuitement et prime alimentation comprise)
- 5 semaines de permissions par an la 1^{ère} année et 9 semaines les années suivantes
- 75 % de réduction SNCF

Type de contrat :

- Contrat initial d'une durée de 2 ans, renouvelable une fois pour 3 ans dans la limite de 5 années de volontariat. Un concours interne vous est proposé pour devenir sous-officier.

Nature des épreuves :

- Un test de connaissances générales destiné à vérifier votre niveau de français, en calcul et votre culture générale
- Un test de compréhension de textes décrivant des situations concrètes
- Un test psychotechnique d'adaptation à la gendarmerie

Formation :

- 3 mois rémunérés sous le régime de l'internat

Lieu de travail :

- En fonction des postes à pourvoir au niveau national

BRIGADE DE GENDARMERIE DE PERONNE
97 BOULEVARD DES AUSTRALIENS - 80200 PERONNE
Tél : 03 22 85 35 17
Courriel : didier.szwaracki@gendarmerie.interieur.gouv.fr

*Capitaine Didier SZWARACKI,
Commandant la Communauté de Brigades de PERONNE*

Dates à retenir

- **Jeudi 14 Juillet 2011** : Fête Nationale
et remise des prix aux enfants de l'école
- **Dimanche 28 Août 2011** : Réderie de l'ESEVRGTL (Foot)
- **Samedi 10 Septembre 2011** }
Dimanche 11 Septembre 2011 } Ball-trap de la Société de Chasse
- **Dimanche 18 Septembre 2011** : Repas dansant du Club « *Ches Verts Lurons* »
- **En Octobre 2011** : Repas des Aînés (**date non encore arrêtée**)
- **Samedi 5 Novembre 2011** : Loto Quin du Kano Club
- **Vendredi 11 Novembre 2011** : Commémoration
- **Vendredi 2 Décembre 2011** }
Samedi 3 Décembre 2011 } Téléthon
- **Lundi 5 Décembre 2011** : Commémoration
 - **Samedi 26 Novembre 2011** }
Dimanche 27 Novembre 2011 }
Bourse aux jouets de l'APE
(Association des Parents d'Elèves)

*Merci à Jean-Pierre Cardon et Jean-Jacques Séry
pour leurs photos !*



*Des erreurs ou des oublis ont pu se produire.
Merci de nous en excuser !*

Comité Journalistique :

BRAY Michel, CAZE Aurélien, DUCATTEAU Jean-François, GUIDE Bernard, SAVARY Franck

Directeur de la Publication :

Monsieur le Maire de la Commune

Mairie de Le Ronssoy
Edition de Juin 2011